Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260518-D2026_45-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 mai 2026

N° D2026-45

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 12/05/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, BLOUIN Xavier (arrivé à 19h35), CADIO Thierry, DAVID Thomas, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse et VERNE Patricia.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), DUFLOT Lucile (procuration à Roland LUCAS) et TORMOS Henri.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents :** 12 **Procurations :** 2

Secrétaire de séance : VERNE Patricia

Personnel communal : Voyage scolaire.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les élèves de CM1 et CM2 partent en Auvergne du 8 au 12 juin 2026. Un agent communal est sollicité pour l'encadrement et l'accompagnement des enfants dans le cadre de ce voyage.

Monsieur le Maire propose de rémunérer cet agent communal sur les mêmes modalités que les années passées, c'est-à-dire sur la base de journées de 14h (7h-21h), pour la période du séjour scolaire. Il appartient au Conseil Municipal de statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de rémunérer l'agent communal sur la base de journées de 14h, pour la période du séjour scolaire précitée ;

AUTORISE la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toute démarche afférente à ce dossier.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION
12	14	0	0

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire
Fabien JOUSSE

MAIRIE DE TRESSIGNAUX 22290 CÔTES D'ARMOR